Hugues PUEL

Le frère Hugues PUEL est dominicain. Il a enseigné à la faculté des sciences économiques et de gestion à l'université de Lyon II, et dirigé l'association puis la revue « Économie et Humanisme » (cf. son livre *Économie et Humanisme dans le mouvement de la modernité* publié au Cerf en 2004). Il a plusieurs fois collaboré à la revue ***Lumière et Vie*** sur l'éthique économique.

Militance associative et mondialisation

Dans la France d'aujourd'hui, de nombreux chrétiens ont des engagements associatifs dans lesquels ils trouvent une forme de réalisation de leurs convictions chrétiennes, notamment dans le domaine social, culturel et international. Pour certains, ce peut être en lieu et place d'un engagement politique dont le poids de l'histoire a tout fait pour les décourager.

Créateur de l'Action catholique générale, Albert de Mun se vit déconseiller par Léon XIII de transformer ce mouvement en parti politique catholique. Créateur du Sillon, Marc Sangnier fut condamné par Pie X pour avoir voulu lancer un grand parti démocrate chrétien. Quant à l'Action française, son « politique d'abord » a été rejeté au nom du « spirituel d'abord » de Pie XI et quand le MRP, parti chrétien, est advenu au pouvoir, grâce à la déconsidération de l'épiscopat due au soutien au régime de Vichy, il s'est rapidement disqualifié dans les conflits de la décolonisation[1].

1. Pour une bibliographie, voir Hugues PUEL, « Les chrétiens dans l'État et dans la société, *Economie et Humanisme* n° 377, juin 2006, p. 84-87 et les articles précédents de ce numéro.

Mais cette histoire est déjà lointaine. En ce début de vingt et unième siècle, nous pouvons porter un nouveau regard sur les engagements des chrétiens et de leurs partenaires plus ou moins distanciés des Eglises. Désormais, les catholiques s'engagent sans complexe dans une action politique orientée dans des directions divergentes et selon des systèmes de justification du rapport à leur foi relevant de théologies différentes. Ici, nous ten-

tons une réflexion sur l'engagement associatif dans son rapport au politique et à un politique de plus en plus mondialisé. Nous nous interrogeons donc sur les motivations de l'engagement associatif qui va du prochain au lointain et du local au global.

Le mouvement associatif témoigne de la vitalité d'une société. Dans son étude sur la démocratie en Amérique, Alexis de Tocqueville en a fait une célèbre analyse : « L'Amérique, écrit-il, est le pays du monde où l'on a tiré le plus de parti de l'association, et où l'on a appliqué ce puissant moyen d'action à une plus grande diversité d'objets »[2]. Mais il faudra noter pour commencer différentes compréhensions possibles des rapports de la société civile et de l'Etat. Nous pourrons alors évoquer les formes du lien existant aujourd'hui en France entre les associations et l'Etat et chercher à en décrypter le sens dans un contexte de mondialisation.

2. Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, t. 1, p. 194.

Le mouvement associatif et son lien au politique.

On oppose couramment l'Etat et la société civile. La distinction est loin d'être limpide. Les sociétés civiles apparaissent avec les Etats démocratiques. On ne peut donc séparer la compréhension de la société civile et celle de l'Etat. Pas de théorie de l'Etat sans théorie de la société civile. C'est une relation dialectique. L'absence d'associations dans la société civile, c'est l'absence de démocratie dans l'Etat[3].

3. Avec son Etat dominé par le parti communiste, la Chine se pose aujourd'hui de façon aiguë la question du développement d'une vie associative autonome, *Courrier international*, n° 839, 30 novembre-6 décembre 2006, p. 44.

Pendant les années 1960 et 1970, la philosophie politique était obsédée par la question de l'Etat. La référence se faisait volontiers à Hegel qui subordonne la société civile à l'Etat. La référence à Marx fournissait une puissante critique de l'Etat et donnait la priorité à une société civile considérée d'abord comme société économique et lieu d'exploitation d'un prolétariat porteur des promesses de l'avenir. Les analyses marxistes de l'Etat avec leurs nombreux débats internes[4] ont peu à peu déplacé l'attention de l'Etat vers la société civile qui est devenue un thème central de la philosophie politique depuis les années 1980.

4. Avec des auteurs comme GRAMSCI, ALTHUSSER et POULANTZAS.

Le concept de société civile appartient principalement à la tradition de la modernité politique fondée sur la reconnaissance du sujet individuel, l'affirmation des droits de l'homme et

l'attention à l'émergence d'un espace public. La mise en cause du totalitarisme et la crise de la gouvernabilité confèrent à ce concept une actualité particulière. Comme le fait remarquer Neera Chandhoke, la société civile maintient un éthos différent de celui de l'Etat et de sa bureaucratie, différent aussi de celui de l'économie de marché. La société civile se construit d'en bas : elle s'exprime, s'organise, se mobilise. Elle revêt un caractère pédagogique puisqu'elle éduque les individus aux valeurs de la vie collective[5]. Mais ce n'était pas la vision des fondateurs de la République française : l'article 3 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne dit-il pas : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément » ?

5. Neera CHANDHOKE, *State and Civil Society. Explorations in Political Theory*, New Delhi, Sage publications, 1995, p. 32-34.

Résidu de tout ce qui n'est pas l'Etat et se vivant en contradiction avec lui, ou sujet d'un Etat qui constitue le seul garant de la paix et de l'ordre, la société civile revêt des définitions multiples, elle est tout ce qui n'est pas l'Etat ou seulement l'espace des familles et des associations, mais elle exclut l'économie marchande. Elle est expression de fractions de l'opinion publique, de groupes de pression, et donc l'exercice d'une contre-démocratie[6]. Elle inclut une part de la vie économique, celle qui n'est pas mue par une finalité lucrative et que l'on désigne sous le nom d'économie sociale et solidaire. Sans doute correspond-elle aux caractéristiques données par la Commission de l'Union européenne aux ONG (organisations non gouvernementales) : finalité sans but lucratif, ayant recours au bénévolat, juridiquement indépendantes des pouvoirs publics et désintéressées quant à leurs objectifs et aux valeurs qu'elles défendent.

6. Pierre ROSANVALLON, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006.

Sans approfondir ce débat fondamental, notons seulement les deux dimensions de l'initiative associative : son caractère collectif et son irruption dans l'espace public, distinct des institutions publiques, censées représentées l'intérêt général. Quant à ce dernier, il a considérablement évolué pendant les décennies précédentes, avec la décentralisation administrative, la dynamique des territoires, la montée du pouvoir des entreprises, le déclin de la sphère publique par rapport à la sphère privée, et surtout avec l'ouverture internationale et la prise de conscience des problèmes écologiques[7].

7. Philippe CALLÉ, « Les associations entre intérêt général et utilité sociale », *RECMA*, n° 283, Février 2002, p. 46-52.

L'Etat, le système international et les associations

Comme dans toutes les démocraties, la France d'aujourd'hui entretient de multiples liens entre son Etat et ses associations. La plus connue est la subvention. Beaucoup d'associations locales ne peuvent survivre sans cet apport. La ressource normale, la cotisation de ses membres, ne suffit pas à leur équilibre financier et les collectivités locales, par lesquelles transitent les fonds, expriment par là leur intérêt au tissage de liens sociaux, à la pacification et à la convivialité apportées par les actions associatives qui paraissent bienfaisantes et favorables à l'équilibre social et au développement de la vie locale.

A côté de beaucoup d'autres, les grandes associations qui sont reconnues d'utilité publique, comme le Secours Catholique, le Secours populaire, Emmaüs, le CCFD (Comité contre la faim et pour le développement), les Restaurants du cœur, l'Armée du salut, bénéficient, outre les subventions pour faire face à des urgences auxquelles une administration trop rigide répond mal, du système du don défiscalisé. On sait que, pour nos concitoyens, les possibilités fiscales de ce dispositif se sont fortement élargies ces dernières années[8]. Cette réglementation qui permet de doubler, voire parfois de tripler la valeur du transfert d'argent, est encore très largement sous-utilisée. Mais elle est d'une grande signification politique. Pourvu qu'il ait un niveau de revenus suffisant lui permettant d'être justifiable de l'impôt, le citoyen peut ainsi orienter la ressource fiscale vers les associations de son choix.

8. Depuis le 1er janvier 2005, le taux de réduction d'impôt des dons offerts par les particuliers aux associations est passé de 60 à 66 %. Mais il se monte à 75 % lorsqu'il est versé à une association qui aide les personnes en difficulté.

Que ce soit par la subvention, par le don défiscalisé ou par d'autres formes de dons, les associations rendent un certain nombre de services de natures diverses dans l'ordre de l'étude et de la recherche, de la formation et de la culture, de l'action sociale et de la solidarité. Le rapport des associations à l'Etat et aux collectivités locales, qui est souvent au départ de type contestataire, tend à devenir de type coopératif, pouvant aller jusqu'à la sous-traitance administrative.

Dans le cas de la politique sociale, un maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui est aussi le président d'Emmaüs France, est sans doute le mieux placé pour nous dire que les acteurs associatifs jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des ris-

ques sociaux, mais ne peuvent se substituer à l'Etat. Ecoutons Martin Hirsch : « La glorification par les responsables politiques du rôle joué par les associations, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, masque parfois une volonté de justifier le retrait ou l'inaction. Ce sont des coups de chapeau alibi dont il faut se méfier. A l'inverse certains acteurs associatifs attendent parfois de l'Etat qu'il leur confie toujours plus de missions pour faire vivre leurs propres structures et ils voient d'un mauvais œil l'Etat jouer tout simplement son rôle ! Il est donc essentiel de bien définir la place de chacun et de commencer par rappeler que l'action associative et caritative, même fortement médiatisée serait vaine si les systèmes de protection collective n'existaient pas »[9].

9. « La protection sociale, l'Etat et les associations » Entretien avec Martin HIRSCH, *Alternatives économiques*, n° 246, avril 2006, p. 72.

Les associations d'action sociale centrée d'abord sur la France, comme Emmaüs, ATD quart monde ou le Secours Catholique, se sont peu à peu internationalisées et ont rejoint sur le terrain mondial des associations directement créées pour la solidarité internationale, comme Médecins sans frontières, le CCFD, Agir contre la faim, Handicap international et nombre d'organisations plus importantes encore, mais d'origine anglo-saxonne, comme OXFAM, WWF, Amnesty international. Les ONG ont fait entrer le monde associatif dans la politique internationale. De la guerre du Biafra au tournant des années 1970, au gazage des Kurdes d'Irak en 1990, le thème de l'ingérence humanitaire a été le fait d'ONG internationales d'urgence. La défense des droits humains à l'échelle internationale a été menée avec éclat par des ONG internationales. Le mouvement anti-mondialiste, devenu par la suite, sous influence chrétienne, alter-mondialiste, a révélé ce rôle de la vie associative à l'échelle mondiale. Peu à peu, l'habitude fut prise de faire place aux ONG de solidarité internationale et de défense de l'environnement lors des rencontres internationales[10].

10. Notez les protestations illustrant l'échec de la conférence de l'OMC à Seattle en 1999, et leur violence, avec la mort d'un jeune militant à Gênes lors du sommet du G 8 en 1991, ainsi que les invitations aux conférences de l'ONU à Rio de Janeiro en 1992, et de Johannesburg en 2002.

Face au grave déséquilibre entre l'organisation politique du monde qui repose encore sur les Etats nations[11] et un système économique mondialisé[12], se cherche une nouvelle gouvernance à laquelle participent les ONG, à côté d'autres acteurs. Ainsi les grandes agences de l'ONU et leurs conférences très médiatisées, les multinationales[13], le réseau des grandes villes du monde, tissent les éléments de la mise en place d'une nouvelle gouvernance où les ONG jouent un rôle non négligeable en représentant les

11. Ils étaient une cinquantaine au moment de la création de l'ONU à la fin de la seconde guerre mondiale. Ils sont maintenant plus de 200.

12. Voir l'analyse qui en est faite par Suzanne BERGER dans son ouvrage, *Made in monde. Les nouvelles frontières de l'économie mondiale,* Paris, Le Seuil, 2006.

13. Les 100 principales multinationales font 60 % du commerce mondial.

aspirations multiples et complexes des sociétés. Mais une telle situation a ses paradoxes. On voit la Banque mondiale louer le micro-crédit et les micro-réalisations des organisations de solidarité internationale (OSI), tandis que ces dernières rappellent que l'essentiel serait l'allègement, voire la suppression, d'une dette publique qui bloque les grands investissements et que le financement des équipements de base et des grands projets (accès à l'eau, assainissement, routes) sont des éléments stratégiques de l'avenir du développement.

Les motivations de l'engagement associatif

Si nous passons du paysage collectif à la motivation des individus, la complexité n'est pas moindre. Sans doute y a-t-il toujours place dans le monde associatif pour la foire aux vanités : la reconnaissance sociale d'une présidence, l'espérance d'une décoration, voire, de façon plus substantielle, un emploi dans un cabinet ministériel. Mais au-delà des satisfactions narcissiques, la gestion bénévole ou salariée des associations requiert une somme remarquable de compétence et de dévouement, ainsi que du courage physique et moral, c'est-à-dire un engagement personnel très profond dont la solidité s'appuie directement pour le chrétien sur sa foi et son espérance. Les problèmes de trésorerie, de fiscalité, de recrutement, de constitution de réseaux mobilisent le souci des responsabilités et les exigences d'expertise.

Les administrations et les partis politiques font grand usage de ce milieu associatif et il se produit une importante interaction : certaines lois sont issues de la réflexion et de l'expérimentation associative, telle celle sur le RMI (revenu minimum d'insertion) en France. Le dynamisme du secteur touristique serait inexistant sans les associations. Cette complexité croissante due aux nouvelles dimensions de l'intérêt général n'a pas été comprise par le conseiller à la Cour des Comptes Pierre Kaltenbach dans son pamphlet sur les associations lucratives sans but[14].

14. P. KALTENBACH, *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël, 1995.

Certes, la finalité de certaines associations relève plus de l'intérêt mutuel, c'est-à-dire d'une morale close, comme dirait Bergson, que de l'intérêt général, comme ces initiatives qui se constituent pour tenter d'empêcher le passage d'une autoroute ou la construction d'un immeuble à destination de publics so-

cialement discriminés, qui risquent de troubler la vie quiète d'un quartier. C'est le phénomène NIMBY, bien connu des aménageurs urbains[15]. Mais, au-delà des crispations égoïstes, la participation associative peut aider par le dialogue et la confrontation à la prise de conscience des enjeux plus larges qui concernent l'intérêt général.

15. *Not In My Backyard*, c'est-à-dire « pas dans ma cour ».

Il n'est pas jusqu'au donateurs eux-mêmes, qui ne s'ouvrent à de nouvelles dimensions de leur solidarité. Dans un numéro d'*Economie et Humanisme* faisant le bilan du Tsunami un an après la catastrophe, Alain Mergier, directeur de l'Institut Wei Opinion, s'interroge sur l'expérience vécue par les donateurs français qui furent, avec d'autres peuples favorisés, particulièrement généreux. Elle serait à comprendre dans un contexte caractérisé par un sentiment croissant de vulnérabilité individuelle. Au fur et à mesure de l'arrivée des informations sur l'ampleur du désastre, il serait apparu de façon intuitive que cette catastrophe localisée devenait la catastrophe de l'humanité dans sa globalité. « Aussi, écrit Alain Mergier, le public est-il passé de la compassion pour autrui à la déstabilisation de soi. La rencontre de la fragilité humaine et du sentiment de précarité sociale fut le déclencheur d'une micro-dépression individuelle vécue collectivement »[16].

16. « L'expérience vécue par les donateurs. Mais pourquoi donne-t-on ? » *Economie et Humanisme*, n° 375, décembre 2005, p. 27.

D'où les questions : « Que puis-je faire pour résoudre cette déstabilisation que le tsunami me fait vivre ? Comment puis-je aider ? A qui puis-je donner ? ». Ainsi un collectif mondialisé se nourrit-il de l'expérience individuelle. Mais d'autres interprétations sont possibles. Beaucoup de donateurs dont le geste était inspiré par le sentiment d'urgence ont accepté que leurs libéralités soient employées pour des actions de développement à long terme. On ne puise pas en vain dans le fond de la générosité humaine.

Les Français ont une bonne opinion du secteur associatif et expriment leur confiance dans ses acteurs. Plusieurs enquêtes le confirment : celles faites au moment du centenaire de la loi de 1901, une enquête du CREDOC en 1999 et un sondage du CSA en 2001[17]. Il en ressort que l'engagement associatif attire en particulier les jeunes et que leurs pratiques ne se limitent pas au sport et à la culture. Ils y voient également un lieu d'apprentissage citoyen et d'ouverture aux autres.

17. Pour les références et une analyse, voir l'article de Valérie BECQUET « Les jeunes et la vie associative : attraits et usages », dans la *RECMA* n° 294, de novembre 2004.

L'associatif dans la dialectique du proche et du lointain, du local et du global

On connaît la formule « le pain que je mange c'est du matériel, le pain que je partage, c'est du spirituel ». Quand l'intérêt pour soi s'ouvre à l'intérêt pour autrui, il se socialise, il s'universalise, il se spiritualise. Mais il y a le prochain proche et le prochain lointain, que le philosophe Paul Ricœur appelait le *socius*[18]. Le prochain se rencontre ; le *socius* s'atteint à travers les institutions. Le prochain est plus intime, plus exclusif, tandis que le *socius* est plus abstrait et plus vaste. Le prochain, c'est la parabole du bon samaritain, celui qui se fait proche ; le *socius*, c'est l'histoire des hommes et des sociétés. Le prochain se touche dans les relations courtes des contacts de personne à personne ; le *socius* s'expérimente à travers l'effort pour bâtir des structures plus justes. Cette dialectique du proche et du lointain ou du prochain et du *socius* éclaire tous les problèmes de gestion de nos liens sociaux et l'association est au cœur de cette dialectique.

18. Paul RICŒUR, *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil 1967, p.113-127.

Avec la mondialisation, cette dialectique du proche et du lointain tend à prendre une autre forme. Nombre d'ONG ont adopté le slogan, il faut « penser global et agir local ». Dans son ouvrage *La démocratie en miettes*, Pierre Calame propose de renverser la formule et de « penser local pour agir global »[19]. Président de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH), qui a accumulé de nombreuses expériences de développement à la base et réfléchi sur les raisons de leurs échecs et de leur succès, il en trouve la cause dans le principe de la subsidiarité active.

19. Pierre CALAME, *La démocratie en miettes*, Paris, Editions Descartes et Cie, 2003, p. 271-286.

Ce principe suppose non seulement la liberté d'action des personnes directement concernées par les problèmes soulevés sur un territoire particulier, mais aussi le soutien des autres instances sur la base de principes communs d'intervention pour tenter de répondre aux besoins à satisfaire selon des objectifs bien identifiés. Les acteurs de base de l'action sont l'entreprise, le quartier, la ville, l'association et les principes communs sont ceux de l'intérêt général et du bien commun, de la coordination des interventions et des processus de participation[20].

20. Cette philosophie a animé à Lyon le Forum social pour une mondialisation responsable qui a réuni 2000 personnes du 25-28 octobre 2006.

L'engagement associatif entre désormais dans le jeu de la mondialisation et de l'invention d'une nouvelle gouvernance. Loin d'être un substitut à un engagement politique jadis interdit aux catholiques français, il peut aussi s'offrir comme une forme d'action dont le père Lebret disait qu'elle était une marche vers Dieu[21].

Hugues PUEL

21. L.J. LEBRET, *Action, marche vers Dieu*, Editions ouvrières. Economie et Humanisme, Paris, 1949.